Décision sur la composition numérique des délégations interparlementaires

2022/2547(RSO) - 15/02/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a décidé par 689 voix pour, 6 contre et 5 abstentions, d'arrêter comme suit la composition numérique des délégations interparlementaires suivantes:

1) Europe, Balkans occidentaux et Turquie

- Délégations aux commissions parlementaires mixtes suivantes:

- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Macédoine du Nord: 13 membres,

- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Turquie: 25 membres,

- Assemblée parlementaire de partenariat UE-Royaume-Uni: 35 membres,

- Délégation pour la coopération septentrionale et pour les relations avec la Suisse et la Norvège, à la commission parlementaire mixte UE-Islande et à la commission parlementaire mixte de l'Espace économique européen (EEE): 18 membres,

- Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Serbie: 15 membres,

- Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Albanie: 14 membres,

- Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Monténégro: 14 membres,

- Délégation pour les relations avec la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo: 13 membres,

2) Russie et États du partenariat oriental

- Délégation à la commission de coopération parlementaire UE-Russie: 31 membres,

- Délégation à la commission parlementaire d'association UE-Ukraine: 16 membres,

- Délégation à la commission parlementaire d'association UE-Moldavie: 14 membres,

- Délégation pour les relations avec la Biélorussie: 12 membres,

- Délégation au comité parlementaire de partenariat UE-Arménie, à la commission de coopération parlementaire UE-Azerbaïdjan et à la commission parlementaire d'association UE-Géorgie: 18 membres,

3) Maghreb, Machrek, Israël et Palestine

Délégation pour les relations avec:

- Israël: 18 membres,

- la Palestine: 18 membres,

- les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe, y compris les commissions parlementaires mixtes UE-Maroc, UE-Tunisie et UE-Algérie: 18 membres,

les pays du Machrek: 19 membres,

4) Péninsule arabique, Iraq et Iran

Délégation pour les relations avec:

- la péninsule arabique: 16 membres,

- l'Iraq: 8 membres,

- l'Iran: 11 membres,

5) Amériques

Délégation pour les relations avec:

- les États-Unis: 64 membres,

- le Canada: 18 membres,

- la République fédérative du Brésil: 14 membres,

- les pays d'Amérique centrale: 15 membres,

- les pays de la Communauté andine: 13 membres,

- le Mercosur: 19 membres,

- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Mexique: 14 membres,

- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Chili: 15 membres,

- Délégation à la commission parlementaire Cariforum-UE: 15 membres,

6) Asie/Pacifique

Délégation pour les relations avec:

- le Japon: 24 membres,

- la République populaire de Chine: 38 membres,

- l'Inde: 24 membres,

- l'Afghanistan: 8 membres,

- les pays d'Asie du Sud: 15 membres,

- les pays de l'Asie du Sud-Est et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN): 27 membres,

- la péninsule coréenne: 13 membres,

- l’Australie et la Nouvelle-Zélande: 12 membres,

- Délégation aux commissions de coopération parlementaire UE-Kazakhstan, UE-Kirghizistan, UE-Ouzbékistan et UE-Tadjikistan, et pour les relations avec le Turkménistan et la Mongolie: 19 membres,

7) Afrique

Délégation pour les relations avec:

- l’Afrique du Sud: 16 membres,

- le Parlement panafricain: 12 membres,

8) Assemblées multilatérales

- Délégation à l’Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE: 78 membres,

- Délégation à l’Assemblée parlementaire de l’Union pour la Méditerranée: 49 membres,

- Délégation à l’Assemblée parlementaire euro-latino-américaine: 75 membres,

- Délégation à l’Assemblée parlementaire Euronest: 60 membres,

- Délégation pour les relations avec l’assemblée parlementaire de l’OTAN: 10 membres.

Le Parlement a décidé, eu égard à la décision de la Conférence des présidents du 11 juillet 2019 relative à la composition des bureaux des délégations, que lesdits bureaux peuvent compter au maximum deux vice-présidents.